

SÉANCE ORDINAIRE du 25 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Étaient présents : M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole–Adjoints et M. JAQUET Pascal, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert– Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. TARDIF Sébastien, Mme HODEAU Virginie et Mme HARENG Sylviane  
Pouvoir : Mme HARENG Sylviane à Mme CASTEL Claude

Secrétaire : Mme MARCADET Carole

Nombre de conseillers

en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

**Approbation du compte rendu du conseil du 20 septembre 2024**

**Délib 2024-040 : décision modificative budget assainissement DM 2024-002**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget assainissement 2024 tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous afin de passer les écritures des amortissements pour l'année 2024.

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>011 /6063</b> Fournitures d'entretien et petit équipement	- 328,00		
<b>042/675</b> valeurs comptables des éléments d'actif	- 372,00		
<b>042/6811</b> Dotations aux amortissements sur immo	+ 700,00		
<b>TOTAL dépense fonct.</b>	0,00		

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
<b>021/2156</b> matériel spécifique d'exploitation	+ 328,00	<b>040/2158</b> matériel technique autre	- 372,00
		<b>040/28156</b> amortissement immo	+ 328,00
		<b>040/28158</b> Amortissement immo	+ 372,00
<b>TOTAL dépense invest.</b>	<b>+ 328,00</b>	<b>TOTAL recettes invest.</b>	<b>+ 328,00</b>

## **Délib 2024-041 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Le maire, M. Daniel LEROY rappelle au conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **Délib 2024-042 : Représentation Tournée Par les Villages 2025 – « Calamity Jane »**

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition artistique et culturelle Tournée Par les Villages 2025, intitulée « Lettre de Calamity Jane à sa fille » qui est proposée par la compagnie Théâtre des Vallées, pour un montant de 1 000 € pour la prestation à laquelle s'ajouteraient des frais d'hébergement et repas à hauteur de 281,40 € si les comédiens devaient supporter ces frais annexes eux-mêmes. Ce spectacle sera inscrit au PACT 2025 subvention de la région et au catalogue En scène subventionné par le département.

Le conseil municipal :

**Décide** à l'unanimité de valider le projet et autorise le maire à signer tout acte d'engagement s'y référant.

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer toutes subventions au titre des fonds culturels et artistiques auprès du département pour le dispositif « En scène » et auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour le dispositif PACT 2025

### **Points commissions et divers :**

- Commission CCAS : repas des aînés a eu lieu le 19 octobre pas d'animation cette année : format appréciable qui a permis un meilleur échange entre les participants – Repas des aînées pour 2025 est fixé au 18 octobre 2025

- Commission communication : le prochain bulletin municipal aura pour thématique l'église. L'imprimeur IDB à Quiers a fermé : changement d'imprimeur, la commission va se rapprocher de l'Imprimerie Giennoise.

- « Octobre rose » : environ 110 personnes ont participé à la randonnée du 5 octobre où 612 euros ont été récoltés et donnés à l'association « Les Roses de Jeanne ». Octobre Rose 2026 se fera à Coudroy.

Eglise : prochaine réunion de chantier le 29/10 à 9h00 : information sur la fin des travaux

- Travaux à Grignon : aménagement de la placette devant l'auberge pour le passage de la véloroute, et installation de bouées et échelles le long du canal

- Présentation du rapport du syndicat de l'eau potable SIAEP– éléments notables : la qualité de l'eau est bonne, 2 grosses fuites en 2024 ; il faudrait des compteurs sur le réseau pour permettre de détecter les fuites. La DSP (délégation de service public) avec le prestataire actuel VEOLIA prendra fin au 31 décembre 2025. Il est nécessaire de relancer la DSP. Compte-tenu des exigences techniques, le syndicat fait appel à un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) pour l'appel d'offres.
- Projet de chauffage à l'école-mairie : visite d'une installation similaire à Boismorand – la municipalité en est très satisfaite – cependant un point délicat : le passage en tarif jaune, onéreux par rapport au tarif bleu actuel. Conseil du SIRIS le lundi 28/10 pour avancer sur l'opération.
- Présentation du compte-rendu du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour les aménagements bourg-aire de jeu-Grignon
- L'inauguration du city stade, église et sentiers : prévoir une date en avril ou mai 2025
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 10 janvier à 19h00.
- Problème des chats sauvages errants soulevé par des habitants. La loi interdit le nourrissage des chats errants qui pourrait être sanctionné par une amende. Se rapprocher d'associations comme 30 millions d'amis, fondation B. Bardot ou Chat pédale... qui pourraient aider la commune dans la stérilisation des chats sauvages errants.
- Antenne réseau 4G : certains habitants se plaignent du réseau 4G et d'une qualité de réception encore plus mauvaise depuis l'installation de l'antenne sur la commune comme la zone des habitations sur Grignon. Il y a eu beaucoup de retour au questionnaire sur la qualité de réception du réseau 4G mis dans la boîte aux lettres des administrés. Un bilan est à réaliser et à transmettre rapidement à Bouygues et la sous-préfecture de Pithiviers.
- Balayage des rues : la 3CFG propose aux communes intéressées de se joindre à un marché Balayage des rues pour 2025 d'une durée d'un an renouvelable deux fois. Cette démarche est intéressante pour la commune qui s'engagerait sous condition des tarifs proposés.
- Lotissement de l'étang des Bois : le géomètre demande un certificat de numérotage des 13 terrains à bâtir afin d'engager les demandes auprès de la fibre et d'Enedis ;

Fin de la séance à 21h45

Prochain conseil prévu le 06/12/2024